

PROVINCE DE QUÉBEC42^E LÉGISLATURE2^E SESSION

QUÉBEC, LE 12 AVRIL 2022

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 12 avril 2022*

Aujourd'hui, à quinze heures trente-cinq, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 102 Loi visant principalement à renforcer l'application des lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages, à assurer une gestion responsable des pesticides et à mettre en œuvre certaines mesures du Plan pour une économie verte 2030 concernant les véhicules zéro émission

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.